

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 28
Représentés (pouvoirs) : 5

Date de première convocation : 15/01/2019
Date de deuxième convocation : 21/01/2019

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 23 JANVIER 2019**

OBJET : ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT TROIS JANVIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 21 JANVIER 2019 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : C. DELORME, G. BELLON, J. PUGET représenté(e) par R. MOREAU, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE, E. NICOLAS, M. JANIK, A. ROCHAS, B. SARRAZIN représenté(e) par B. ROUSTANG, C. ROGAZZO, S. BLANC, F. BROUX, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, J-P. GRAFFIN, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY représenté(e) par A. DE SANTINI

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. ALLEGRA, G. WARIN, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, C. BOUTRON, M. GUITTARD, C. HUBAUD représenté(e) par J-B. AILLAUD, D. DUGELAY

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J-P. BELLET, C. ACANFORA, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : B. SARRAZIN, E. BERDIEL, L. DAUMARK, A. FREYNET, J-M. BARTHELEMY, J-M. AMAR, J-F. MICHEL, G. MARTINEZ

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : F. CESTER, P. GUILLEMAIN, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, S. AYACHE, R. DIDIER, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, J-P. COYRET, M. GARNIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN,

A. IVALDY, D. KNOCKAERT, N. GARCIA, L. SAUVA, R. NOUGUIER, C. ANTOINE, S. DAUBOIN,
D. GOSSELIN, D. ALLUIS, M. BELLON
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A.
MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,
- S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
- P. SAUTY, chargé de mission SIG
- L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique
- J-M. AUROUZE, maire de Montgardin,
- G. BLANCHARD, maire de St Michel de Chaillol
- G GRANIER, responsable Urbanisme ADS Tallard

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : René MOREAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose de pouvoir engager le quart de la section d'investissement du budget primitif 2019, en l'attente de son vote. En effet, cette année, le Président a souhaité voter le compte administratif dans un premier temps, afin d'éclairer la préparation budgétaire de l'exercice comptable 2019.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition du Président. Ils l'autorisent à mobiliser le quart des crédits d'investissement calculé sur la base du montant de ceux approuvés au BP 2018 afin d'honorer le paiement des factures en cours.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

